

AA066

PERFECTIONNEMENT

3 jours 21 heures

1 533 €

Exonérés de TVA
Déjeuners offerts

Gestion des sinistres en copropriété

Méthodologie de gestion des risques dégâts des eaux, incendie, vol et recours en copropriété

OBJECTIFS

- **Déterminer** les fonctions et les responsabilités des différents intervenants dans un immeuble en copropriété
- **Identifier** les besoins en assurance et analyser les garanties souscrites par chacun des intervenants en fonction de leur qualité juridique
- **S'initier** à la méthodologie de gestion des sinistres en copropriété dans le cadre des conventions professionnelles et à la méthodologie de gestion des recours

PROGRAMME

A. IDENTIFIER LA SPÉCIFICITÉ JURIDIQUE DE LA COPROPRIÉTÉ ET DÉTERMINER LES RESPONSABILITÉS

1. Définir les principes de base de la copropriété :
 - définition de la copropriété, des règles juridiques régissant les immeubles en copropriété, des parties communes et privatives de l'immeuble, de la nature et du rôle du règlement de copropriété
2. Déterminer le rôle et les responsabilités des différents intervenants dans un immeuble en copropriété :
 - fonctions et responsabilités du syndicat et du syndic de copropriété ; responsabilités des différents occupants de l'immeuble en fonction de leur qualité juridique

B. DÉFINIR LE CONTENU ET LES MÉCANISMES DES GARANTIES

1. Garanties souscrites par la copropriété
2. Garanties souscrites par le copropriétaire
3. Garanties souscrites par le locataire

C. RÉGLER LE SINISTRE

1. S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres dégâts des eaux et à l'exercice des recours :
 - droit à indemnisation ;
 - étendue des couvertures d'assurance ;
 - application des conventions CIDRE et CIDE COP ;
 - détermination des responsabilités et mise en œuvre des recours
2. S'initier à la méthodologie de gestion des sinistres incendie et assimilés et à l'exercice des recours :
 - droit à indemnisation ;
 - étendue des couvertures d'assurance ;
 - application des conventions FFSA relatives à un sinistre incendie en copropriété ;
 - détermination des responsabilités et mise en œuvre des recours
3. Dégager les particularités d'indemnisation et de prise en charge des sinistres vol et notamment les détériorations immobilières

PUBLIC

- Confirmés dans les fonctions de :
- Chargés d'indemnisation habitation
 - Managers indemnisation multirisque habitation

PRÉ-REQUIS

Formations IFPASS suivies ou connaissances équivalentes + pratique d'un an minimum.
AA041 - AA090 - AA036

POINTS FORTS

Cas pratiques de détermination des responsabilités en copropriété. Définition des garanties à partir de sinistres et de contrats. Recherche de la garantie applicable pour chaque cas. Exercices à la méthodologie de gestion des sinistres, des recours et au calcul de l'indemnité.

FORMATEUR(S)

Cette formation est animée par un professionnel de l'assurance multirisque habitation, formateur expert de l'Ifpass.

SESSION(S) 2018

Paris,

9 au 11 mai 
10 au 12 octobre 

Disponible en régions sur demande

PERSONNALISATION DE PARCOURS

Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques.

VALIDATION

Une attestation sera remise au stagiaire à la fin de la formation.